RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 06629
Numéro SIREN : 799 783 501
Nom ou dénomination : ABINGTON HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 04/04/2019 sous le numéro de dépôt 40650

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 04-04-2019

N° DE DEPOT : 2019R040650

N° GESTION : 2015B06629

N° SIREN : 799783501

DENOMINATION : ABINGTON HOLDING

ADRESSE : 124-126 rue de Provence 75008 Paris

DATE D'ACTE : 25-10-2018

TYPE D'ACTE : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire

NATURE D'ACTE : Changement de directeur général

ABINGTON HOLDING
Société par actions simplifiée
au capital de 1 250 000 euros
Siège social : 124-126 Rue de Provence, 75008 PARIS
799 783 501 RCS PARIS

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 25 OCTOBRE 2018

L'an deux mille dix-huit,
Le 25 octobre,
A 10 heures,

Les associés de la société ABINGTON HOLDING se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège de la société ABINGTON ADVISORY, sis 16 Rue de Monceau 75008 PARIS, sur convocation faite par le Président.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Philippe AUSSEUR, en sa qualité de Président de la Société.

Madame Carole LIRANTE est désignée comme secrétaire.

Madame Anne-Céline CARTIER, représentant la société COFIDES-L'AUDIT, Commissaire aux Comptes de la Société, dûment convoquée, est absente excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 105000 actions sur les 1250000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouveau Directeur Général en remplacement du Directeur Général démissionnaire,
- Démission de Monsieur Christophe PLATET de ses fonctions de membre du Directoire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Christophe PLATET de son mandat de Directeur Général et de ses fonctions de membre du Directoire, à compter du 26 octobre 2018, nomme en qualité de nouveau Directeur Général, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

Madame Carole LIRANTE, épouse COULAIS
Née à EVRY le 30 mai 1972
De nationalité française
Demeurant 13 Rond-Point des Hortensias 31470 FONSORBES.

Conformément aux dispositions des statuts, Madame Carole LIRANTE disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président et aura, comme le Président, le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Philippe AUSSEUR

Le secrétaire
Carole LIRANTE
Bon pour acceptation des fonctions
de Directrice Générale